

Zeitschrift:	Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber:	Aînés
Band:	3 (1973)
Heft:	7-8
Rubrik:	Chronique financière : pas d'argent, pas de Suisses!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CHRONIQUE FINANCIÈRE

Pas d'argent, pas de Suisses !

Le gros problème pour les banques, aujourd'hui, est de savoir ce qu'elles vont faire de ces « montagnes » d'argent qu'elles conservent dans leurs coffres, alors que des dispositions récentes les empêchent de le placer!

Le problème des banques n'est sans doute pas celui de tous les particuliers, qui aimeraient assez qu'on leur dise comment conserver à leur argent sa valeur sous les coups (redoublés) de l'inflation.

Si le problème des banques est pour l'instant insoluble, celui des particuliers ne l'est pas moins.

L'inflation fait aujourd'hui des ravages tels que son taux reste (largement) supérieur à celui des meilleurs rendements les plus courants, étant entendu que certains prêts, actuellement, se font à des conditions qui permettent d'en annuler les effets dans une notable mesure. Ce sont là des cas exceptionnels qu'il ne nous appartient pas de discuter plus longuement ici. Ils portent d'ailleurs souvent sur des montants élevés que l'épargnant ou le Suisse moyen ne saurait même comparer à son revenu annuel. D'autre part, l'épargnant ou le Suisse moyen hésiterait souvent à procéder à de telles opérations, qui ne lui offriraient pas la sécurité qu'il requiert. Tant il est vrai que plus l'intérêt est élevé, plus le risque est grand. C'est là un principe financier qui ne souffre guère d'entorses, même si les meilleures théories sont aujourd'hui battues en brèche par les faits.

On dit, par exemple, que les actions, en période d'inflation, constituent le meilleur refuge. Or, les faits infirment cette « affirmation » dans une proportion telle qu'elle n'a plus « cours légal ». Mises à part les inévitables exceptions d'usage, que l'on peut compter sur les doigts de la main. Même si l'on est manchot.

On a coutume de dire aussi que les « capitalistes », dans le sens le meilleur ou le pire du terme, peu importe, sont des privilégiés à nuls autres pareils. La remarque précédente suffirait à prouver le contraire.

Mais il en est d'autres que l'on peut faire.

Le dollar en perte de vitesse

Prenons, comme petit exemple, la dévaluation du dollar. Bon nombre de nos compatriotes sont devenus ces dernières années actionnaires des sociétés américaines, dont les actions sont même souvent cotées — sous forme de certificats — aux bourses suisses. Or, que leur est-il arrivé ? Ils ont été les victimes de cette dévaluation sans autre possibilité que de la subir (en silence ?).

Des preuves ? Considérez simplement une action américaine d'une valeur de 100 dollars. Il y a quelques mois, elle valait

ses Fr. 430.— très réguliers, alors qu'elle n'en vaut plus que Fr. 305.— environ aujourd'hui. Cette différence aurait pu se combler, bien sûr, par une cotation supérieure en bourse de New York, l'action passant de 100 dollars hier à 140 dollars aujourd'hui. Allez donc en trouver une qui ait consenti à faire un tel saut !

C'est mieux en Suisse ? Les actions suisses n'ont pas (trop) souffert de la faiblesse du dollar, c'est vrai. Mais leurs dividendes à peu près immuables ne permettent guère non plus de lutter efficacement contre l'inflation galopante...

Haro !

Les actions suisses, sujettes comme les autres à des fluctuations importantes suivant selon le contexte économique, constituent de véritables mines d'or — alors qu'on dit que le sol suisse est pauvre en matières premières ! — à en croire ceux qui veulent ignorer l'exakte réalité. On crie « haro sur le baudet » lorsqu'on entend parler d'un taux de dividende de 16, de 18 ou de 20 %, taux qui n'est pas rare, en fait, mais qui exige une explication qu'on se garde bien de donner quand on parle politique.

L'un des derniers exemples, nous le trouverons dans la maison pharmaceutique « Zyma », de Nyon, propriété en partie des usines Ciba-Geigy, de Bâle. Elle vient de déclarer pour l'exercice 1972 un dividende de 20 %. C'est énorme, n'est-ce pas, alors que l'on offre un intérêt de 4 ou de 4½ % sur les carnets d'épargne ?

C'est énorme, bien sûr, si l'on n'y regarde pas d'un peu plus près.

Car ces 20 % sont distribués (généreusement ?) sur la base d'une valeur nominale de l'action de Fr. 100.— Ce qui donne donc Fr. 20.— à son (heureux) possesseur.

Mais il faut savoir que l'action « Zyma », en bourse, a été cotée aux environs de Fr. 2500.— avant d'atteindre la limite des Fr. 3000.— à l'annonce qu'elle allait vivre des « manipulations » tout à fait légales, destinées à sauvegarder l'entreprise suisse de la convoitise étrangère.

De la coupe aux lèvres

Fr. 20.— en rémunération d'un capital de Fr. 2500.—, voilà qui nous montre bien qu'il y a loin de la coupe aux lèvres ! Seulement, dans certains milieux, on s'arrête aux 20 % davantage qu'aux Fr. 20.—, en sachant pertinemment que l'idée fera son chemin et que l'on saura venir à bout des « nantis ».

Qui sont bien à plaindre ? C'est aller un peu vite en besogne, mais...

Les soucis — plaie d'argent n'est pas mortelle, paraît-il — ne leur sont en tout cas pas épargnés ces dernières années. La vie, pour eux, n'est sans doute pas aussi rose que d'aucuns voudraient nous le faire accroire.

La preuve, c'est qu'il y a belle lurette que l'on a renoncé à s'accrocher à la notion du dividende pour jauger de la valeur d'une action : on s'en prend plutôt à son degré de croissance et à ses possibilités de croissance, comme si cet élément ne souffrait pas, lui aussi, d'éventuelles exceptions !

Il est aisé, à ce propos-là, de suivre l'évolution d'une action : les publications, les statistiques à son sujet sont aujourd'hui fréquentes et nombreuses. Les études que font les banques suisses sur différentes entreprises permettent aussi de s'en faire une idée précise. C'est un point important. Cela ne veut pas dire que les choses en resteront là !

Il nous paraissait utile, avant d'aborder d'autres problèmes, de situer brièvement celui-là : le placement de son argent, à l'heure actuelle, n'est point chose aisée. Les amateurs des parts d'IOS ou de certains fonds miraculeux ne nous contrediront pas, eux les tout premiers...

J.-P. Ch.